Docusign Envelope ID: 5432B925-2DBD-4ACA-9304-C61F42ABA32E

ABIVAX
Société anonyme au capital de 755.457,80 euros.
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 1er AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1er aout,

Madame Sylvie Grégoire, en sa qualité de présidente du Conseil (ci-après le « **Président** »),

a dressé le présent procès-verbal, qui consigne les résultats de la consultation écrite des membres du Conseil d'administration (ci-après dénommés le « **Conseil** » ou les « **membres du Conseil** ») réalisée conformément à l'article 15.5 des statuts de la Société, envoyée à chaque administrateur le 1er aout 2025 par voie électronique.

[…]

Le Président a contacté individuellement chaque membre du Conseil pour discuter de ce qui précède.

Tous les membres du Conseil ont envoyé leur vote par voie électronique et ont approuvé à l'unanimité ce qui suit.

[...]

CINQUIEME DÉCISION
Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)

Le Conseil,

- faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 5 juin 2023 et conformément aux dispositions du plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil le 11 juillet 2023, décide que l'acquisition définitive de 17.728 actions gratuites attribuées le 11 juillet 2023 porte sur des actions ordinaires à émettre et que l'augmentation de capital correspondante sera réalisée par incorporation de réserves,
- faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 30 mai 2024 et conformément aux dispositions du plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil le 11 juillet 2024, décide que l'acquisition définitive de 10.000 actions gratuites attribuées le 11 juillet 2024 porte sur des actions ordinaires à émettre et que l'augmentation de capital correspondante sera réalisée par incorporation de réserves,

Le Conseil, agissant sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 277,28 €, par incorporation d'une somme de 277,28 € prélevée sur le compte de primes d'émission de la Société, qui s'élevait dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 475.962.404,54 euros.

Cette augmentation de capital est réalisée par création de 27.728 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux personnes listées en **Annexe 2**.

Le Conseil décide que ces actions ordinaires nouvelles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits que les actions ordinaires anciennes, à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée.

Docusign Envelope ID: 5432B925-2DBD-4ACA-9304-C61F42ABA32E

SIXIEME DÉCISION

Modification corrélative des statuts

Le Conseil, comme conséquence des décisions qui précèdent, décide de modifier l'article 6 – Capital social – Actions des statuts comme suit :

"*Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante-cinq mille sept cent trente-cinq euros et huit centimes (755.735,08 EUR).*

Il est divisé en soixante-quinze millions cinq cent soixante-treize mille cinq cent huit (75.573.508) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et entièrement libérées."

Cette décision est adoptée.

SEPTIEME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qui se révèleraient être utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises lors de la présente réunion du Conseil.

Cette décision est adoptée.

****

Le présent procès-verbal a été rédigé afin de refléter ce qui précède et a été signé par le Président du Conseil.

Pour extrait certifié conforme
Le Directeur Général

Signed by:
Marc de Garidel
F6C484F12A6B414...

Le Directeur Général
Monsieur Marc de Garidel